



## **L'égalité entre les femmes et les hommes : une quête inachevée**

**Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens concernant les consultations particulières et les auditions publiques sur le document intitulé *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait – Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes***

**Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)**

**Janvier 2011**



*La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente près de 180 000 membres, dont près de 100 000 font partie du personnel de l'éducation.*

*La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent plus de 230 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres ; s'ajoute également l'AREQ (CSQ), Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.*

*Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien) de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire et des communications.*

*De plus, la CSQ compte en ses rangs 75 % de femmes et 33 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.*

## **Introduction**

La politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* découle des consultations menées en décembre 2004. Cette politique s'est traduite par la publication du plan d'action 2007-2010 qui portait à la fois sur les instruments de gouvernance à déployer ou à renforcer et sur six orientations gouvernementales.

Nous sommes maintenant conviés à nous saisir du bilan que le gouvernement trace de ce plan d'action et à réagir aux nouveaux éléments qui s'ajouteraient aux orientations. Les réactions de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) s'appuient sur la réflexion menée par son Comité de la condition des femmes qui existe depuis 1973 et qui travaille étroitement avec le Réseau de la condition des femmes de la CSQ, réseau qui est composé des représentantes du dossier des femmes dans leur milieu. Nous nous appuyons aussi sur les travaux conjoints que nous menons avec l'Intersyndicale des femmes et le Comité consultatif Femmes d'Emploi-Québec puisque nous sommes membres de ces deux organismes. Notre mémoire s'inspire aussi de la réflexion menée par le Conseil du statut de la femme (CSF) et la Coalition de groupes et de regroupements nationaux et de tables régionales de groupes de femmes (Groupe des 13). Finalement, il convient aussi de souligner que la CSQ est une membre active de la Marche mondiale des femmes.

Le mémoire que nous soumettons reprend la structure présentée dans le bilan afin d'en faciliter la compréhension et les références, le cas échéant.

## **Mise en contexte politique**

La société québécoise se caractérise par un projet social et politique fondé sur des valeurs essentielles, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité et la justice sociale, et une meilleure distribution de la richesse. Ce sont ces valeurs qui ont guidé les choix politiques et économiques afin de construire un État social qui privilégie la mise en place de programmes sociaux universels et accessibles, et des services publics présents dans toutes les régions du Québec. Ce projet de société est aujourd'hui fortement ébranlé par la mise en place de politiques économiques qui fragilisent les bases de la solidarité sociale en privilégiant, à outrance, le libre choix et qui mettent en péril le droit collectif des femmes à l'égalité dans la société québécoise.

Faut-il rappeler que déjà, en 2003, le Sous-secrétariat à la réingénierie de l'État dressait la table au désengagement de l'État en soulignant qu'il n'y avait « aucun consensus social sur ce que sont ou devraient être les missions essentielles de l'État d'où difficulté d'adéquation de la redéfinition du rôle de l'État avec les valeurs

fondamentales de la société québécoise<sup>1</sup> » ? Cette assertion nous laissait présager des années de compressions et de réformes au sein de l'appareil gouvernemental qui auraient des conséquences dramatiques, notamment pour les femmes. Au fil des mois, les chantres de la déréglementation et les apôtres des hausses de tarifications ont monopolisé le devant de la scène publique pour critiquer l'État social et revendiquer un État minimal. Le dernier budget Charest-Bachand est venu confirmer le parti pris gouvernemental pour la réduction accrue des dépenses de l'État, la privatisation de certains services publics et l'augmentation de la contribution des particuliers au financement des services publics par l'introduction ou l'augmentation d'une série de tarifications.

N'est-ce pas le ministre des Finances lui-même qui a qualifié de « vaches sacrées » l'accessibilité, l'universalité des services publics financés par les impôts et les taxes des citoyennes et des citoyens du Québec, et a également présenté les compressions aux ministères et aux organismes comme un « effort du gouvernement » ?

Certes, le gouvernement du Québec peut souligner à grands traits le fait que le Québec s'en sort mieux que d'autres sociétés par rapport à la crise financière et économique mondiale que nous traversons depuis 2008. Toutefois, il serait aventureux de pavoiser, car comme nous le démontrerons dans ce mémoire, les femmes québécoises s'en sortent moins bien que leurs collègues masculins.

Au-delà du discours économique, force est de constater que d'autres discours plus agressifs en ajoutent et cherchent à démontrer que « les hommes sont les victimes des conquêtes féminines ». On ne peut non plus faire fi du discours hétérosexiste des tenants du refus de reconnaître le droit au mariage aux conjoints de même sexe, et ce, au nom de l'institution qu'est la famille. On ne doit pas non plus sous-estimer l'influence du discours religieux qui cherche à modeler les comportements des femmes au nom de principes religieux.

Il convient de nous arrêter brièvement sur le discours antiféministe. Ce discours discrédite la notion de discrimination systémique et plaide que l'égalité est atteinte et que conséquemment, nous n'avons plus besoin de mesures correctrices spécifiques à l'intention des femmes comme les programmes d'accès à l'égalité.

Ce discours est chargé de mépris et de sexisme. Les propos de ses tenants sont souvent violents et véhiculent des valeurs allant à l'opposé de l'égalité. Par le caractère populiste de leurs propos, les tenants de l'antiféminisme trouvent de nombreuses tribunes et ils réussissent à influencer les débats publics.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'information concernant l'analyse de la situation en 2003, faire référence au document présenté à la réunion du Conseil général d'octobre 2003, intitulé *Pour une analyse de la conjoncture* (A0304-CG-005).

Comme l'explique Françoise Descarries, professeure à l'Institut de recherches et d'études féministes, on se retrouve aujourd'hui avec une forme d'antiféminisme « ordinaire » dissimulée par de fausses prétentions « égalitaristes ». L'antiféminisme « ordinaire » est insidieux, il nie la réalité et rend la lutte pour une réelle égalité d'autant plus difficile.

Ce bref survol de la conjoncture vient nous rappeler que l'égalité des droits, si elle est inscrite dans les lois, reste fragile et difficile à appliquer et qu'en conséquence, la vigilance s'impose pour que ni le conservatisme social ni le néolibéralisme ni l'antiféminisme ne viennent compromettre la marche pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

## **Les instruments de gouvernance**

Le Bilan de l'action gouvernementale 2007-2010 souligne que le gouvernement a préservé à la fois le Secrétariat à la condition féminine (SCF) et le Conseil du statut de la femme (CSF). Cette décision s'imposait. Cependant, nous nous interrogeons sur le choix du premier ministre de ne pas avoir créé un ministère spécifique à la condition féminine. Il nous semble que la reconnaissance de l'importance de la lutte à la discrimination systémique et de tous les enjeux liés à la promotion et à la défense de l'égalité pour les femmes nécessiterait un ministère uniquement consacré à l'égalité effective entre les femmes et les hommes.

Plus encore, considérant le rôle d'analyse, d'expertise et d'information que joue le CSF, nous nous serions attendus à ce que les ressources humaines et financières essentielles au maintien de la mission de ces deux organismes soient préservées. Or, là aussi, les compressions financières se sont poursuivies avec pour effet le gel du financement du CSF, la fermeture de bureaux régionaux et leur regroupement en quatre bureaux couvrant trois à cinq régions chacun.

Même si la Commission de l'équité salariale (CES) ne relève pas du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, force est de reconnaître que l'abolition de la CES et son transfert à la Commission des normes du travail dans un avenir incertain auront des conséquences majeures pour les femmes. Comme nous l'avons souligné lors de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 130, au fil des ans, la CES a contribué à développer et à enrichir un « nouveau domaine de droit » qui intègre à la fois les droits de la personne et aussi les relations du travail.

Aujourd'hui, nous constatons que l'équité salariale ne fait pas encore partie de la culture de gestion des entreprises. La CSQ considère que nous sommes encore au début de cette démarche majeure pour la société québécoise, soit de créer des milieux de travail exempts de discrimination systémique en matière de rémunération. En conséquence, la ministre responsable de la Condition féminine doit intervenir de manière à ce que le gouvernement revienne à l'esprit qui a guidé

à la fois la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale (LES) et aussi sa réforme, soit la reconnaissance de la nécessité de faire progresser le droit à l'équité salariale au Québec et l'engagement de soutenir la CES.

Le gouvernement doit assumer complètement ses engagements et envoyer un message très clair aux acteurs du marché, soit celui que l'équité salariale est un dossier prioritaire qui mérite un soutien continu de la part du gouvernement.

## **Les approches pour agir sur l'égalité**

Lors de la consultation menée en 2004 par le CSF, ce dernier nous invitait à considérer que « les femmes ne doivent pas être les seules à porter le projet d'une société plus égalitaire selon le sexe » et nous conviait à un nouveau contrat social pour l'égalité fondé sur trois approches distinctes : l'approche spécifique, l'approche transversale et l'approche sociétale. Ce que nous avons noté à l'époque, c'est que ces approches ne sont pas traitées sur le même pied d'égalité. Elles nous sont présentées comme « des leviers qui se chevauchent et se complètent ». La CSQ estime que puisque ces approches guident l'action gouvernementale, nous devons réitérer certaines mises en garde.

D'une part, l'approche spécifique doit cibler « spécifiquement » les femmes et non « particulièrement ». De plus, les actions ne doivent pas seulement prévenir ou corriger les inégalités, mais les débusquer, les nommer, en démontrer la source, les causes, bref s'attaquer à leur caractère systémique. En conséquence, les actions doivent être contraignantes, sinon nous en serons au même point dans un siècle.

D'autre part, l'approche transversale, telle qu'elle était définie à l'époque par le CSF, vise « à ce que les lois, politiques, programmes et services publics dans leur ensemble, et particulièrement ceux qui soulèvent les enjeux les plus importants, aillent dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes ou n'y contreviennent pas ». En principe, c'est l'analyse différenciée selon les sexes qui devrait permettre d'atteindre ce résultat.

Selon la CSQ, lorsque nous analysons l'action gouvernementale des dernières années, nous en arrivons à la conclusion que cette approche n'a pas été utilisée correctement. Sinon, comment expliquer que le gouvernement ait choisi les baisses d'impôt plutôt que l'investissement dans les programmes sociaux qui contribuent à réduire les inégalités ? Comment expliquer le fait que l'insuffisance du financement du logement social continue à accentuer la pauvreté des familles, particulièrement les familles monoparentales, et ce, dans toutes les régions du Québec ? Si le gouvernement avait appliqué l'approche transversale et l'analyse différenciée selon les sexes, il serait rapidement ressorti que toute privatisation ou hausse de tarification accentue la pauvreté des femmes et réduit significativement leur sécurité économique. En fait, l'application de l'approche transversale, si elle était appliquée correctement, aurait comme conséquence une révision complète des programmes

et services, et ce, dans une perspective d'égalité et non d'inégalité comme c'est actuellement le cas.

Finalement, l'approche sociétale nous convie à « faire de l'égalité entre les sexes un enjeu socialement partagé en intégrant davantage les hommes comme sujets et acteurs et en interpellant et mobilisant les diverses composantes de la société ». Comme nous le soulignons en 2004, cette approche nous renvoie à la symétrisation des actions qui est à la base de l'approche intégrée de l'égalité. Aujourd'hui, les pressions s'accroissent pour que le Québec s'éloigne de la reconnaissance de « l'assymétrisation » des rapports sociaux de sexe. La CSQ appuie l'implication des hommes dans la marche vers l'égalité entre les sexes. Nous l'avons maintes fois souligné, le gouvernement doit soutenir des actions, des programmes ou des services qui s'adressent aux hommes lorsque nécessaire. Ce qui préoccupe la CSQ, toutefois, c'est qu'au nom de la symétrie des actions et dans le contexte des difficultés budgétaires du gouvernement, ces initiatives servent de prétexte à des exercices de rationalisation qui ont pour effet de réduire les budgets alloués aux actions ciblant particulièrement les femmes. Cela irait à l'encontre de la mission du ministère qui est de « promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes. (L.R.Q., chapitre M-17.2)

## **Orientation 1 Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires**

Lors de son Congrès en 1996, la CSQ avait adopté la *Déclaration de principes sur l'éducation*. Celle-ci cible, parmi les finalités que l'éducation doit viser, la nécessité d'apprendre à tous les élèves à vivre ensemble dans le respect des normes et des institutions sociales communes, tout en tenant compte de la diversité. Elle affirme l'importance de lutter contre les diverses formes d'exclusion et de marginalisation. Cette finalité de l'éducation est essentielle pour assurer la promotion de modèles et de comportements égalitaires dans notre société. Pour ce faire, il est indispensable de bien saisir que la construction d'une société égalitaire passe par une compréhension des rapports sociaux et la déconstruction des stéréotypes.

Dans un système où les uns dominent les autres, notamment dans le système patriarcal où les rapports inégalitaires sont construits socialement et où persiste une discrimination systémique, il est évident que la tâche pour éliminer ces rapports inégalitaires est grande. Il nous semble que la compréhension du concept de rapport social nous aide à clarifier ce qui fonde ces inégalités et les discriminations qui en découlent. En résumé, un rapport social a les caractéristiques suivantes :

- C'est une construction sociale : il est le produit des pratiques (c'est-à-dire des manières de faire, de penser, de dire, de communiquer) des individus dans la société. Il n'est donc aucunement lié à un comportement inné, donc naturel. C'est toujours l'action des acteurs sociaux qui le produit et le reproduit.

- C'est une autre manière d'aborder les inégalités socialement construites, car il s'agit d'un rapport inégal entre deux groupes, où l'un des deux tire profit de sa situation au détriment de l'autre.
- L'interdépendance est au cœur du rapport social, car il doit y avoir une relation d'échange entre des acteurs sociaux qui doivent pouvoir s'influencer mutuellement. Cette relation d'échange se caractérise par la durée et par l'inégalité. Quant à l'influence, elle prend la forme de rapports de pouvoir qui se concrétisent par une domination, une subordination, une discrimination, une oppression, une tyrannie, une soumission, etc. Bref, par toute forme de contrainte à la liberté, à l'égalité, à l'équité et à la justice entre les êtres humains.
- Les rapports sociaux se combinent entre eux. Chaque personne est influencée par un ou plusieurs rapports sociaux. Par exemple, le fait d'être une femme, pauvre, âgée et appartenant à une minorité visible constitue, dans la majorité des cas, le risque de vivre en situation d'exclusion sociale. L'expérience sociale d'une personne peut donc être traversée par de nombreux rapports sociaux (certains parlent de transversalité ou « d'intersectionnalité » des rapports sociaux).
- Les rapports sociaux se manifestent à travers des codes symboliques, des lois, des règlements, des normes, des valeurs, des rôles, des institutions, etc. Tous ces éléments se présentent le plus souvent comme relevant de l'ordre « naturel » des choses. Ainsi, loin d'être indignée par les différents types d'inégalités dans la société, la très grande majorité d'entre nous n'arrive même plus à prendre conscience de ces inégalités.
- Les rapports sociaux sont multiples. Les plus connus sont ceux liés à la condition socioéconomique, au sexe, à la race, à l'âge, à l'orientation sexuelle, à la langue, etc.

Un des éléments qui alimentent les rapports sociaux de sexe est la vision stéréotypée que nous avons des femmes et des hommes. Y adhérer ou ne pas les remettre en cause contribue à ce que les inégalités se poursuivent. Notre vision stéréotypée des différentes sphères de la vie humaine influence nos comportements, nos choix professionnels, nos rapports amoureux, notre capacité d'atteindre des fonctions de responsabilités ou des postes de pouvoir et ghettoïse les femmes comme les hommes dans les rapports à l'autre, à la maternité, à l'école, à la profession et au pouvoir. Des recherches l'ont démontré, l'adhésion aux stéréotypes a une influence sur la réussite scolaire autant chez les filles que chez les garçons.

Pour changer en profondeur notre société, il faut reconnaître la persistance des rapports sociaux de sexe et de la discrimination systémique et se donner les moyens d'agir en termes de ressources humaines et financières, de formation et de sensibilisation.



Pour ce faire, dès le jeune âge, les élèves du primaire et du secondaire doivent bénéficier d'une éducation où sont mis en valeur les rapports égalitaires, où le contenu des livres et des programmes est exempt de stéréotypes. Nous savons que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a annoncé qu'il y aurait du temps alloué à la formation sur la sexualité. Nous espérons que la mise en place de ce programme sera réalisée en collaboration avec les représentantes et les représentants du personnel de l'éducation. Ces jeunes doivent bénéficier d'un programme d'éducation à la sexualité qui soit efficace dans une perspective de rapports égalitaires non sexistes et non hétérosexistes. Pour sa part, le personnel de l'école doit pouvoir donner de la formation et faire de la sensibilisation afin d'aider les jeunes à mieux préparer leur relation à l'autre, dont les rapports amoureux. À cet égard, il est impératif que la formation des maîtres inclue la formation aux rapports sociaux de sexe.

Finalement, le gouvernement doit assumer un leadership et il doit être un exemple à suivre. Il est un des acteurs principaux de changement. À cet effet, il doit nommer les inégalités et démontrer les impacts des rapports sociaux de sexe et des stéréotypes par une campagne de sensibilisation visant le grand public.

## **Orientation 2 Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes**

Les politiques sociales qui contribuent à améliorer la situation économique des femmes sont le résultat des luttes du mouvement féministe et du mouvement syndical. Qu'il s'agisse du réseau des services de garde subventionnés, du Régime québécois d'assurance parentale, de la Loi sur l'équité salariale, de l'aide juridique ou du retrait préventif, ces gains ont permis au Québec de se classer parmi les pays qui tendent vers une plus grande égalité. Ces progrès ne peuvent toutefois pas occulter un fait important : autant les statistiques présentées dans le document *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec : Faits saillants* que celles incluses dans le mémoire du Comité consultatif Femmes d'Emploi-Québec illustrent que si les femmes ont gagné le droit au travail, elles sont loin d'y avoir acquis l'égalité. L'iniquité salariale persiste et la ségrégation professionnelle se porte bien, et ce, malgré quelques progrès dans certains ordres professionnels. La conséquence de ces discriminations se fait sentir sur les revenus des femmes et, ainsi, hypothèque leur sécurité économique. Pourtant, les filles sont majoritaires à terminer leurs études secondaires, collégiales et au baccalauréat.

Les causes des discriminations sur le marché du travail sont connues. Les stéréotypes liés au rôle des femmes dans la société orientent leurs choix en matière de formation professionnelle, de formation technique ou dans les disciplines universitaires. En conséquence, leurs options professionnelles sont tributaires de leurs choix d'études. Et comme les emplois féminins sont encore moins bien rémunérés que les emplois masculins, les différences persistent. Les femmes sont

aussi plus fréquemment rémunérées au salaire minimum, salaire qui ne permet pas d'atteindre un seuil de revenu décent. Pas surprenant que dans ce contexte ce soit elles qui doivent compter sur les transferts gouvernementaux.

La CSQ est consciente que la récession économique a eu des effets marquants sur le marché du travail et que les secteurs d'emplois masculins ont souffert des fermetures d'entreprises et des pertes d'emplois. Sauf que cette situation ne relève pas d'une discrimination systémique. Aussi, cela ne doit pas occulter les différences sur le marché du travail qui s'expriment par la ségrégation professionnelle et des écarts de rémunération significatifs. Également, la CSQ ne peut passer sous silence les effets pervers des choix fiscaux et budgétaires du gouvernement Charest. Ces ponctions dans les revenus des ménages accentueront la tendance observée par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) et le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA). En effet, selon leur recherche conjointe, les écarts de revenu entre les riches et les pauvres se creusent.

Les familles québécoises appartenant à la moitié la plus pauvre au Québec ont travaillé en moyenne 12,8 semaines de plus par année entre 2003 et 2006 qu'elles le faisaient entre 1976 et 1979. Leurs salaires et autres revenus de marché ont néanmoins reculé de 10,1 % durant la même période en dollar constant, en dépit d'une croissance économique totale de 71 %<sup>2</sup>.

Quant à la politique de non-remplacement d'une personne sur deux dans la fonction publique et à celle relative à la réduction des frais administratifs dans les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, elles auront comme conséquence la décroissance d'emplois de qualité et syndiqués pour les femmes.

L'analyse de la Stratégie d'intervention d'Emploi-Québec à l'égard de la main-d'œuvre féminine menée par le Comité consultatif Femmes d'Emploi-Québec nous apprend qu'encore une fois, les programmes gouvernementaux ne respectent pas l'obligation de l'analyse différenciée selon les sexes. En effet, il semble que les services d'Emploi-Québec ne soient pas répartis également dans les régions du Québec. De plus, dans la foulée des compressions budgétaires, plusieurs femmes ne peuvent suivre les stages de formation qui leur permettraient d'accéder à des emplois plus qualifiés et mieux rémunérés.

Comme nous le verrons aussi dans la présentation sur la conciliation famille-travail, l'ensemble des mesures qui favorisent cette conciliation sont trop souvent volontaires, soumises aux exigences du marché du travail ou, encore, non rémunérées, les femmes se retrouvant donc pénalisées. Car s'il est un secret très mal gardé au Québec, c'est bien celui qui veut que ce soit encore les mères qui utilisent les congés pour responsabilités parentales.

---

<sup>2</sup> DESROSIERS, Éric (2010). « Travailler plus pour gagner moins », *Le Devoir* (20 mai), p. A-1.

Les solutions pour enrayer la discrimination systémique sur le marché du travail sont connues. À ce chapitre, le Québec bénéficie d'un outil majeur, soit la Loi sur l'équité salariale qui a été améliorée au cours de l'année 2009. Au cours des prochaines années, plusieurs femmes devraient pouvoir enfin atteindre l'équité avec leurs collègues masculins. Sauf que cela ne règlera pas tout. Les mesures présentées par le Comité consultatif Femmes d'Emploi-Québec concernant notamment les métiers non traditionnels constituent là aussi une piste intéressante, car elles visent à impliquer directement les organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine dans les stratégies d'intervention et lors des actions ponctuelles sur le terrain. Le Comité propose aussi des actions particulières pour la formation, l'intégration et le maintien des femmes dans les métiers non traditionnels.

Enfin, l'égalité économique des femmes passe aussi par une véritable politique de lutte à la pauvreté. Actuellement, une personne seule qui travaille 40 heures par semaine au salaire minimum ne peut pas atteindre le seuil de faible revenu défini par Statistique Canada. Pour la CSQ, l'augmentation du salaire minimum à 10,69 \$ l'heure constitue aussi un élément essentiel afin d'améliorer l'autonomie et la sécurité économique des femmes et faire face aux multiples hausses du coût des aliments, de l'énergie, des transports en commun ou, encore, du logement.

Les femmes sont particulièrement victimes de discrimination en matière de logement. Pourtant, selon l'Organisation des Nations Unies, le droit au logement est le droit à un lieu où l'on peut vivre en sécurité dans la paix et la dignité. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être locataires, et ce, à cause de leur situation économique précaire. La rareté de logements abordables et, trop souvent, le délabrement de certains logements placent les femmes dans des situations de grande vulnérabilité par rapport à leur propriétaire. L'inadéquation des logements a aussi un effet sur le développement des enfants, voire sur leur réussite scolaire.

En conséquence, la lutte à la pauvreté nécessite des mesures particulières à l'intention des femmes, mais aussi l'obligation pour chaque ministère d'évaluer si tel programme ou telle mesure n'a pas pour effet d'appauvrir les femmes ou de les empêcher d'atteindre l'autonomie économique. Le gouvernement doit aller plus loin et répondre favorablement aux revendications de la Marche mondiale des femmes, notamment en abolissant la catégorisation des prestations d'aide sociale sur la base de l'aptitude des personnes au travail.

### **Orientation 3 Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles**

Plusieurs éléments de la politique familiale du gouvernement ont contribué à faciliter la conciliation entre les responsabilités parentales et professionnelles. Que l'on pense aux services de garde à 7 \$, à l'instauration de l'assurance parentale ou,

encore, à la réforme de la Loi sur les normes du travail concernant les congés pour responsabilités parentales. Cependant, les mesures concrètement mises en place sont insuffisantes, ne prennent pas en compte les nouvelles réalités familiales et n'entraînent pas de changements significatifs dans les milieux du travail.

Pour s'en convaincre, il suffit de penser à l'orientation donnée aux politiques de santé. Avec le virage ambulatoire, on voit de plus en plus de personnes actives sur le marché du travail s'occuper de parents ou de grands-parents, de frères ou de sœurs ayant besoin de soins à domicile, voire d'amis. De la même manière qu'il faut parfois accompagner un enfant en bas âge chez le médecin, il faut maintenant le faire avec les membres de la parenté. Selon différentes sources, c'est environ le quart de la main-d'œuvre qui prodigue de tels soins à titre de proches aidants, dont une forte majorité de femmes (70 %).

Déjà, en 2001, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTMO) sonnait la clochette d'alarme en constatant les difficultés de telles exigences et en reconnaissant que les milieux de travail avaient une responsabilité à cet égard et que les mesures de conciliation devaient être plus étendues.

S'il faut reconnaître que les horaires asociaux (quarts de nuit, de soir, de fin de semaine, en rotation, horaire brisé, etc.) existent depuis belle lurette, il faut aussi constater une détérioration certaine des diverses caractéristiques du temps de travail (juste-à-temps, heures supplémentaires obligatoires, allongement de la journée de travail, etc.). Les difficultés de gestion des horaires de travail sont encore plus grandes lorsqu'il y a cumul d'emplois. Or, la précarisation croissante de l'emploi a favorisé un tel cumul, y compris au sein des secteurs public et parapublic qui comptent 74 % de femmes. Dans plusieurs milieux, on retrouve ainsi un noyau de plus en plus restreint de personnel régulier auquel se greffent des statuts d'emplois temporaires, occasionnels ou sur appel. Des employeurs recourent à des services de sous-traitance ou d'agences qui ont souvent un pouvoir de négociation plus grand sur les horaires de travail que les gestionnaires internes.

Malheureusement, trop de milieux de travail restent peu adaptés aux besoins de conciliation famille-travail et cela est on ne peut plus vrai dans les secteurs public et parapublic. Le constat est clair : le marché du travail ne s'est pas adapté aux besoins des familles ; ce sont les travailleuses, les travailleurs et leurs familles qui ont dû s'adapter au marché du travail sans qu'on ait remis en question les règles qui prévalent sur les besoins des familles.

Les mesures misant sur la bonne volonté des employeurs n'engagent pas les milieux de travail à se transformer. L'examen des conventions collectives signées entre 2005 et 2008 nous a permis de constater que 0,3 % d'entre elles prévoient la mise sur pied d'un programme de conciliation famille-travail alors que 1 % prévoient un comité paritaire sur la conciliation famille-travail. C'est vraiment trop peu.

La majorité des mesures de conciliation restent des mesures individuelles, essentiellement sous forme de congés avec parfois pour résultat le retrait temporaire du marché du travail avec les conséquences que l'on connaît. Dans plusieurs milieux de travail, il existe des dispositions permettant l'horaire flexible ou comprimé, le travail volontaire à temps partiel ou les congés sociaux sans solde, mais leur application dépend de la bonne volonté de l'employeur. Or, il arrive trop souvent que ce dernier invoque la compétitivité de l'entreprise, les exigences du service ou, encore, la pénurie des ressources pour refuser un congé ou un nouvel aménagement du temps de travail. Et il faut ajouter à cela que même là où l'on retrouve des mesures de conciliation famille-travail, notamment sous forme de congés pour responsabilités parentales, celles-ci ne sont pas rémunérées. Conséquence prévisible : bon nombre de personnes salariées ne peuvent tout simplement pas s'en prévaloir ; leur revenu ne leur permettant pas de perdre une journée de travail. Au premier rang, encore une fois : les femmes.

En tant qu'employeur et législateur, le gouvernement doit montrer l'exemple. La CSQ revendique depuis des années une loi-cadre afin d'infléchir les règles actuelles et d'amorcer le changement. À notre avis, l'État est le mieux placé pour promouvoir l'implantation de mesures de conciliation souples, adaptées et diversifiées qui n'auront pas pour effet d'appauvrir les parents ou les proches aidantes.

#### **Orientation 4 Pour des approches de santé adaptées aux spécificités des femmes**

La mise en place de l'assurance maladie et de l'assurance hospitalisation a constitué une réforme majeure pour les femmes du Québec en leur permettant d'avoir accès à des services de santé de qualité, et ce, sans s'appauvrir. Les femmes sont concernées à plusieurs titres par l'organisation des services de santé et des services sociaux. Comme le souligne le cahier de consultation, elles sont plus nombreuses que les hommes à utiliser les services du réseau, notamment à cause de leur fonction reproductive et de leurs responsabilités familiales. Leur statut majoritaire chez les proches aidants fait aussi d'elles, parfois involontairement, des actrices de premier plan dans l'offre de soins.

##### **L'accessibilité aux soins et aux services**

Il y a actuellement un consensus social voulant que l'accessibilité aux soins et aux services s'avère l'écueil majeur du réseau de la santé et des services sociaux. Cet état de fait touche particulièrement les femmes, d'abord pour leurs propres besoins, bien sûr, mais également pour les besoins de leurs proches et de leur famille, puisque malgré certains changements dans les rôles traditionnels, force est de constater que les femmes demeurent les premières responsables du maintien de la bonne santé au sein de la famille.

L'offre de services de première ligne, l'accès à un médecin de famille particulièrement, fait défaut pour toute la population québécoise, mais affecte donc au premier chef les femmes. Cela se manifeste dans toute la gamme des services courants (services médicaux, services de prévention) mais aussi, bien sûr, pour des services spécifiques aux femmes comme le suivi de grossesse, l'accouchement et, dans certains cas, l'avortement. L'actualité a fait part du manque de gynécologues sur l'ensemble du territoire du Québec, mais on ne dit guère très souvent que les femmes provenant des régions éloignées doivent quitter leur résidence un mois avant d'accoucher. La majorité des accouchements au Québec sont effectués par des obstétriciens. Est-ce là une surspécialisation justifiée ? Fait-on de la maternité une maladie ? Une utilisation accrue des services de sages-femmes et d'infirmières praticiennes dans la communauté permettrait d'accroître l'accès aux services de première ligne pour les femmes.

Le déficit québécois en matière de soins et de services à domicile – la province se situe encore loin de la moyenne canadienne à ce chapitre – touche particulièrement les femmes, celles-ci vivant plus vieilles et agissant principalement à titre de proches aidantes. Il en est également de même pour les services de soins et d'hébergement de longue durée. L'État se désengage de plus en plus de l'offre de services, ce qui accroît les risques pour la santé des femmes âgées.

La récente consultation sur les services de fin de vie et le droit de mourir dans la dignité a révélé également le manque flagrant de ressources adéquates pour offrir des soins palliatifs. Les femmes vivant plus longtemps, se retrouvant ainsi plus souvent seules dans leur grand âge, elles présentent davantage de besoins que les hommes.

La situation des proches aidantes, pour leur part, demeure très problématique. Le gouvernement manque carrément à ses engagements au chapitre du soutien à leur apporter. Par exemple, la ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais, a préféré confier au holding de la famille Chagnon le soin de développer des projets de soutien et de recherche (selon les priorités de la famille Chagnon) destinés aux proches aidantes plutôt que de mettre en œuvre une véritable politique de soutien aux aidantes qui répondrait aux besoins de l'ensemble des femmes du Québec.

### **Et que dire des autres services sociaux et de réadaptation ?**

Malgré la volonté québécoise initiale de porter attention aux aspects psychosociaux affectant le bien-être des personnes, les services sociaux ont toujours été le parent pauvre du système par rapport aux besoins curatifs criants et coûteux de la santé physique.

Au début des années 1980, il était possible pour une femme d'obtenir des services de soutien psychologique de base pour elle ou sa famille dans les CLSC. Une famille ou les enfants d'une famille en voie de divorce, par exemple, pouvaient

trouver des services afin d'éviter les problèmes futurs. Une telle offre de services est devenue quasi impossible actuellement dans les centres de santé et de services sociaux (CSSS). Seuls les cas lourds trouvent une réponse à leurs besoins et les listes d'attente s'avèrent, ici aussi, plutôt longues.

De plus, ils ne trouveront pas nécessairement une réponse à tous leurs besoins, car la vision globale de la prise en charge telle qu'elle avait été conçue à l'origine des services sociaux ne trouve plus sa place dans l'offre de services actuels. On compartimente de plus en plus les problèmes. La personne aux prises avec une difficulté psychosociale sera reçue pour le problème aigu manifesté. Si l'intervenante ou l'intervenant perçoit d'autres problèmes associés, c'est généralement vers un autre service que la personne sera dirigée. Également, les administrations cherchent à réduire le nombre d'interventions effectuées auprès d'une même personne. Il s'ensuit une réponse courte à des problématiques souvent plus larges ou plus complexes.

L'offre publique de services psychologiques et psychosociaux est définitivement trop restreinte au Québec. Encore une fois, les femmes en paient le prix plus fort que les hommes, particulièrement lorsque ce sont leurs enfants qui auraient besoin d'aide. Elles demeurent souvent seules avec le soutien à apporter à leurs enfants et avec les conséquences de ce manque de soutien (décrochage scolaire, délinquance). Cela accentue leurs propres problèmes psychologiques et sociaux. En somme, un cercle vicieux se crée.

Finalement, certaines politiques gouvernementales vont à l'encontre des principes de prévention et de réadaptation, particulièrement dans le domaine de la lutte contre les dépendances. La récente offre de jeux en ligne permise à Loto-Québec de même que l'ouverture du Kinzo, un projet-pilote de nouveau jeu créé toujours par Loto-Québec pour prendre la relève de l'industrie en déclin des bingos, constituent carrément un encouragement au jeu pouvant créer une dépendance. Les femmes âgées, qui vieillissent souvent seules, sont plus vulnérables à ce type d'activités et elles s'y appauvrissent.

### **Les volontés de privatisation et de tarification**

Le recours à l'approche transversale et à l'analyse différenciée selon les sexes aurait permis de décoder que les volontés gouvernementales actuelles de privatiser de grands pans du système de santé et de recourir davantage à la tarification de services affectent plus directement les femmes.

À titre d'exemple, les services diagnostiques qui s'effectuent de plus en plus au secteur privé ne sont pas assurés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). En conséquence, les femmes déboursent plus d'importantes sommes d'argent pour leurs échographies par exemple. Cela s'avère très inéquitable. Les

services diagnostiques devraient être inclus dans la couverture publique, quel que soit le lieu où ils sont offerts.

Également, le choix du gouvernement d'aller de l'avant avec le développement de cliniques médicales spécialisées (CMS) privées plutôt que de miser sur des centres ambulatoires publics touchera certainement davantage les femmes qui ont l'habitude de consulter plus que les hommes. Seul élément positif, les centres de femmes offrant des services d'avortement ont échappé, après une très forte mobilisation des groupes de femmes qui a fait reculer le ministre il faut bien le dire, à la réglementation prévue pour les CMS qui venait carrément affaiblir leur mode de gestion participative et humaniste.

Les services d'hébergement et de soins de longue durée sont systématiquement transférés au secteur privé à des prix souvent exorbitants. Les normes d'accès aux services publics à ce chapitre ne cessent de s'accroître, il faut être dans un état de perte d'autonomie très avancé pour y avoir droit. Qui en paye davantage le prix ? Les femmes. Tant pour l'accès lui-même aux services que pour une qualité de services qui leur assure santé et bien-être.

La contribution santé imposée par le ministre des Finances au dernier budget affectera beaucoup de ménages, principalement les familles monoparentales et les personnes âgées, groupes majoritairement composés de femmes. Le seuil de revenu des personnes exemptées de cette contribution étant fixé à un peu plus de 14 000 \$, on ne peut véritablement dire, comme le prétend le ministre, que les plus démunis en sont dispensés.

Seule bonne nouvelle encore une fois, le ministre a renoncé, à la suite d'une autre mobilisation populaire, à l'imposition d'une franchise santé modulée selon le nombre de consultations, ce qui aurait attaqué de front les conditions économiques des femmes. Cependant, la bataille n'est pas terminée puisque le ministre envisage comme solution de rechange de rendre pérenne la contribution santé et de l'augmenter.

## **Orientation 5 Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux**

Les statistiques présentées dans le cahier de consultation font frémir, que ce soit celles liées à la violence familiale ou à toute infraction sexuelle commise, notamment, envers les jeunes filles. La CSQ est particulièrement sensible à cette violence, car celle-ci s'exprime de plus en plus tôt à l'école ou dans les relations amoureuses, entre autres. À cela s'ajoute la problématique de la prostitution pour laquelle la CSQ n'a pas d'expertise spécifique en termes d'analyse. Nous pouvons par contre constater que la violence y est souvent présente, qu'elle se pratique de plus en plus jeune et que plusieurs facteurs peuvent amener les jeunes à la pratiquer ou, du moins, à avoir des comportements s'y rapprochant.



Certes, des campagnes de sensibilisation ont eu cours et cela a certainement eu des retombées positives. En cela, il faut souligner l'effort fait par le gouvernement pour lutter contre la violence conjugale et les agressions sexuelles. Ces campagnes doivent se poursuivre à l'échelle de la société, mais aussi être renforcées au sein du réseau de l'éducation.

### **Sexualisation de l'espace public**

La violence envers les femmes doit être considérée dans sa globalité. Pour la CSQ, la banalisation de la violence dans les médias, l'hypersexualisation du corps des femmes en général et des petites filles en particulier sont des incitatifs à des rapports inégalitaires qui conduisent à la domination d'un sexe sur un autre et, en dernière instance, à des comportements violents pour induire les comportements de soumission désirés.

La violence n'est pas neutre. Elle découle d'un système d'oppression qui traverse toutes les sphères de la société. Les médias sont un agent de socialisation et, en ce sens, ils contribuent à la construction de l'identité chez les jeunes filles et garçons. Nous ne pouvons passer sous silence la sexualisation de l'espace public sous l'influence, entre autres, des publicités sexistes.

Cette situation préoccupe depuis longtemps la CSQ. Il convient de rappeler qu'un peu avant les années 1980, la lutte aux stéréotypes et aux publicités sexistes faisait partie des champs d'action dans lequel s'inscrivait le Comité de la condition des femmes de la CSQ. Autour des années 1990, la marchandisation du corps des femmes s'est renforcée par la mondialisation, le libre marché, dont la traite des personnes, l'apport presque incontrôlable d'Internet et les publicités sexistes qui proposent un caractère de plus en plus « pornographique ».

En 2005, les membres de la CSQ, en collaboration avec la Meute-MédiAction, ont signé une pétition demandant au gouvernement du Québec de légiférer en matière de pratiques et d'affichages publicitaires. Malgré plus de 24 000 signatures déposées à l'Assemblée nationale, nous n'avons pas eu gain de cause. En 2010, tout le mouvement des femmes a aussi exigé des balises pour encadrer les pratiques publicitaires. La réponse a été très décevante, car le gouvernement reportait la responsabilité d'une législation au gouvernement fédéral.

La CSQ croit qu'en matière de lutte aux publicités sexistes, une organisation comme la nôtre peut jouer un rôle important dans la société. C'est pour cette raison qu'en 2006, la CSQ a décidé d'entreprendre des démarches et d'agir en répondant aux préoccupations des participantes de son réseau de la condition des femmes qui lui demandaient de mettre sur pied la Coalition nationale contre les publicités sexistes (CNCPS). Il fallait une riposte nationale à cette attaque en règle des plus sexistes. Aujourd'hui, la CNCPS est autonome et joue pleinement son rôle. Sauf

que cette intervention a ses limites. Aussi, nous considérons que nous devons franchir de nouvelles étapes, et cela, avec la contribution gouvernementale.

Parmi les actions que nous proposons, nous croyons qu'une veille sur l'utilisation des outils de sensibilisation préparés sur les stéréotypes et l'hypersexualisation serait appropriée. Le gouvernement doit condamner publiquement les attaques à l'intégrité des femmes et dénoncer vigoureusement les propos sexistes, racistes et homophobes diffusés par les médias. Le gouvernement doit poursuivre ses campagnes de sensibilisation sur la violence faite aux femmes. Finalement, la CSQ veut rappeler au gouvernement du Québec la demande de la Marche mondiale des femmes pour une législation en matière de pratique publicitaire.

### **Pour des milieux de travail qui respectent l'intégrité des femmes**

L'intégrité et la sécurité des femmes interpellent aussi les milieux de travail. Après des années de lutte, nous avons réussi à faire reconnaître la problématique du harcèlement psychologique au travail. Cette avancée juridique est toutefois limitée par la capacité de la Commission des normes du travail de pouvoir évaluer les plaintes en tenant compte du caractère sexuel et discriminatoire lorsqu'il s'agit de statuer sur le harcèlement psychologique dont seraient victimes les femmes. Cette situation illustre qu'au-delà des déclarations de principes, l'approche transversale est appliquée inégalement au sein des organismes gouvernementaux. La ministre devrait exercer une plus grande vigilance et s'assurer que dans le cas du harcèlement psychologique, l'analyse différenciée selon les sexes s'applique correctement.

Parmi les axes retenus en matière de santé des femmes, il y a la sensibilisation des milieux de travail à la prévention des lésions professionnelles. La CSQ est en accord avec cet axe, sauf qu'elle estime qu'il faut plus que de la sensibilisation dans certains cas. En effet, on ne peut parler de la prévention des lésions professionnelles chez les femmes sans mentionner l'importance du programme Pour une maternité sans danger prévu dans la Loi sur la santé et la sécurité au travail (L.R.Q. c. S-2.1). Cette loi a pour but l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleuses et des travailleurs. Le programme Pour une maternité sans danger s'inscrit dans le cadre de cette loi d'ordre public et vise, lorsque les conditions de travail comportent des dangers physiques pour l'enfant à naître ou pour la femme enceinte, la réaffectation de celle-ci à des tâches sans danger. Si l'employeur ne procède pas à sa réaffectation, elle sera retirée de son milieu de travail et aura droit à des indemnités de remplacement de revenu.

Au cours du mois de décembre 2010, le débat autour du retrait préventif de la travailleuse enceinte a refait surface. C'est le Conseil du patronat du Québec qui a réitéré son avis selon lequel le retrait préventif n'est pas pertinent et qu'en conséquence, son administration devrait être confiée à un autre organisme que la

CSST, soit à un régime social tel que le régime d'assurance parentale ou le régime d'assurance-emploi. Tous les Québécois et les Québécoises financeraient alors le programme Pour une maternité sans danger. Les employeurs font fi de l'objet de ce programme qui est d'éviter que les femmes enceintes subissent les effets néfastes des conditions de travail dangereuses. La recherche démontre que sans mesure préventive appropriée, l'accouchement prématuré et le poids insuffisant à la naissance constituent des causes de mortalité infantile et des problèmes de santé chez le bébé.

Pour la CSQ, la ministre doit rappeler aux employeurs qu'il leur revient de veiller, en respect de la loi, à éliminer les dangers pour permettre à la travailleuse d'occuper ses fonctions ou, encore, d'autres tâches. Ces mesures permettraient d'atteindre l'objectif premier de ce programme qui en est un de prévention.

Finalement, s'il est une problématique qui doit inquiéter le ministère, c'est la croissance de la charge de travail dans les services publics où les femmes constituent la majorité de la main-d'œuvre. Ce sont elles qui, actuellement, font les frais des compressions budgétaires et des réorganisations de services ou de programmes. À preuve, l'insuffisance de ressources professionnelles et techniques dans le réseau scolaire, les problèmes reliés à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation, les problèmes d'organisation du travail, l'introduction de règles de performance accentuant les facteurs de stress et conduisant à l'épuisement professionnel.

Dans le réseau de la santé et des services sociaux, les conditions de travail qui se traduisent par un emploi précaire, le recours systématique aux heures supplémentaires et aux agences de placement privées, le mode de gestion centré sur l'intensification du travail, la performance et la gestion affectent directement la santé des travailleuses. Le fardeau des tâches accentue la fatigue chronique et les problèmes de santé mentale conduisant à des invalidités. La culture hautement hiérarchisée du secteur de la santé influence l'estime de soi et la réalisation professionnelle lorsque les travailleuses ont le sentiment que l'on n'a pas confiance en leur jugement clinique.

## **Orientation 6 Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles**

Nous l'avons souvent souligné et le cahier de consultation en fait mention, la sous-représentation politique des femmes persiste, malgré tous les progrès réalisés en matière d'égalité entre les sexes. Actuellement, les femmes ne représentent que 29,3 % des personnes élues. Si la tendance se maintient, c'est-à-dire l'augmentation moyenne de 3,8 % de femmes à chaque élection générale depuis 1976, il faudra attendre 2033 avant que les femmes atteignent la parité à l'Assemblée nationale. Cette inégalité de représentation ne tient pas seulement au mode de scrutin ; d'autres facteurs entrent en ligne de compte, notamment les

modes de désignation des candidatures, le coût des campagnes électorales et la persistance de la division sexuelle des rôles dans notre société.

Aujourd'hui, nous pouvons observer que si nous vivons une crise de la démocratie représentative, nous ne vivons pas nécessairement une crise de l'engagement politique. À preuve, la mobilisation citoyenne autour d'enjeux comme l'écologie, la mondialisation démocratique à visage humain, le développement durable, l'action humanitaire, la coopération internationale, le pacifisme et l'économie solidaire. Il ne faut pas sous-estimer non plus les nouveaux moyens d'exprimer des opinions et des désaccords de nature politique, notamment par de nouvelles technologies qui permettent une circulation plus rapide de l'information et la création de réseaux, virtuels certes, mais qui ont leur poids d'influence sur l'évolution des mentalités et des politiques gouvernementales.

Cela étant, nous devons faire face à l'exigence de respecter le principe de représentation effective et le recours à une démarche qui serait vraiment démocratique et indépendante des humeurs politiciennes. Selon la CSQ, nous ne pouvons plus faire l'économie d'une réforme du mode de scrutin qui nous permettrait de rejoindre certains principes fondamentaux chers à notre organisation syndicale : un processus de votation simple, la traduction du pluralisme politique de la société québécoise, le maintien du lien entre l'électeur et son député, le reflet le plus fidèle possible de la volonté populaire et la traduction de l'importance des régions dans la réalité québécoise. Plus encore, une réforme du mode de scrutin permettrait aussi d'élaborer les mécanismes assurant d'atteindre la parité de représentation entre les femmes et les hommes, de favoriser l'équité de représentation pour les minorités ethniques et d'accorder une voix politique aux autochtones.

Lors de la consultation menée par la Commission spéciale sur la Loi électorale, plusieurs hypothèses avaient été soulevées quant à l'introduction de mesures incitatives financières afin de stimuler les partis politiques à recruter des femmes. Ces propositions son restées lettre morte. Pourtant, plusieurs organisations, dont la CSQ, le Mouvement démocratie nouvelle ou le Groupe Femmes, Politique et Démocratie, avaient présenté des propositions concrètes à cet égard. Malgré cela, lors des consultations menées au cours de l'automne sur le financement des partis politiques, il n'a jamais été question de la place des femmes dans les instances politiques des partis ou, encore, dans la députation à l'Assemblée nationale. Il serait temps que la ministre responsable du dossier des femmes demande au ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques d'agir enfin en conformité avec les consultations menées en 2005.

## **Conclusion**

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a toujours contribué aux débats entourant la question de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec, mais

aussi au Canada et dans le monde. Nos interventions se sont toujours appuyées sur les débats menés démocratiquement en nos rangs et sur la mobilisation de nos membres à l'égard de l'égalité. Dans ce mémoire, nous avons voulu démontrer que la quête pour l'égalité entre les femmes et les hommes est une quête inachevée. Les nombreuses discriminations directes et indirectes sont en violation avec la Charte des droits et libertés de la personne et aussi avec des conventions internationales. Nous l'avons illustré, les discours antiféministes pullulent dans notre société et l'essor des nouvelles technologies de l'information contribue à la propagation de leurs messages. C'est pourquoi non seulement la vigilance s'impose, mais aussi des mesures concrètes et structurantes.

Nous ne le répéterons jamais assez, nous devons être fiers, comme société, des progrès accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ces progrès sont le résultat de la combativité du mouvement des femmes et des mouvements sociaux, dont le mouvement syndical. Ce dernier a joué un rôle primordial pour l'avancement des femmes sur le marché du travail et la lutte contre la discrimination systémique. Notre combativité a permis que nos revendications se traduisent par des législations appropriées, des politiques et des plans d'action. Aujourd'hui, nous souhaitons que les recommandations que nous soumettons au gouvernement soient accueillies favorablement et trouvent leur traduction dans le prochain plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

## **Recommandations**

La CSQ recommande au gouvernement du Québec :

1. De créer un ministère à la condition des femmes responsable, notamment, de la promotion et de la défense de l'égalité des droits pour les femmes et de l'élimination de la discrimination systémique à leur égard.
2. De maintenir le Secrétariat à la condition féminine, de lui accorder les ressources humaines et financières nécessaires à l'exercice de son mandat, notamment la mise en place de l'analyse différenciée selon les sexes dans tous les ministères. Cet organisme devrait aussi contribuer à la mobilisation des acteurs sociaux sur les plans national et régional.
3. De préserver le mandat du Conseil du statut de la femme (CSF), de lui accorder les ressources humaines et financières nécessaires à l'exercice de sa mission et de s'assurer qu'il y a des bureaux et une représentante du CSF dans toutes les régions de Québec.

4. D'intervenir en éducation de la manière suivante :
  - 4.1 D'offrir, dans le cadre de la formation des maîtres, des cours sur les rapports sociaux de sexe dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes, et sur l'impact des stéréotypes dans les rapports humains ;
  - 4.2 De s'assurer que le contenu du curriculum scolaire est exempt de stéréotypes ;
  - 4.3 D'offrir de la formation continue sur les rapports sociaux de sexe et les stéréotypes pour l'ensemble du personnel des milieux scolaire, collégial et universitaire ;
  - 4.4 D'associer les représentantes et les représentants du personnel de l'éducation à la mise en place d'un programme d'éducation à la sexualité et de s'assurer que ce programme s'inscrit dans la perspective de rapports égalitaires non sexistes et non hétérosexistes.
5. De mener une campagne promotionnelle visant le grand public afin de sensibiliser la population aux rapports sociaux de sexe, aux stéréotypes et aux impacts qu'ils ont sur les rapports entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons.
6. De rejeter l'idée de transférer la Commission de l'équité salariale (CES) à la Commission des normes du travail et de maintenir la CES dans son intégralité.
7. De répondre favorablement aux recommandations du Comité consultatif Femmes d'Emploi-Québec concernant les métiers non traditionnels, notamment en ce qui concerne les organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine, et aux recommandations portant sur les programmes de formation, d'intégration et de maintien en emploi.
8. De hausser le salaire minimum à 10,69 \$ l'heure.
9. D'abolir les catégories « aptes ou inaptes à l'emploi » de l'aide sociale afin d'assurer aux prestataires de ce programme un revenu qui couvre les besoins essentiels.
10. De mettre en place une loi-cadre visant à promouvoir et à soutenir la conciliation famille-travail. Cette loi-cadre devra être transversale, c'est-à-dire s'adresser tant au secteur privé qu'aux secteurs public, parapublic et péripublic, et couvrir l'ensemble des travailleuses et travailleurs.
11. De bonifier la Loi sur les normes du travail en y ajoutant dix journées de congés payés pour responsabilités familiales.

12. De préserver le caractère accessible, gratuit et universel des services de santé et des services sociaux.
13. De renoncer à la privatisation du système de santé et à la contribution santé prévue au dernier budget Charest-Bachand.
14. D'accroître les investissements dans les soins à domicile et les soins de longue durée publics et de mettre en œuvre une politique de soutien aux proches aidantes.
15. De préserver dans son intégralité le programme de retrait préventif pour la travailleuse enceinte.
16. De poursuivre ses campagnes de sensibilisation sur la violence faite aux femmes à l'échelle de la société, mais aussi de les renforcer au sein du réseau de l'éducation.
17. De légiférer en définissant des balises pour encadrer les pratiques et l'affichage publicitaires.
18. De condamner publiquement les attaques à l'intégrité des femmes et de dénoncer vigoureusement les propos sexistes, racistes et homophobes diffusés par les médias.
19. De s'engager dans une véritable réforme du mode de scrutin permettant d'élaborer des mécanismes assurant d'atteindre la parité de représentation entre les femmes et les hommes, et l'introduction de mesures financières afin d'inciter les partis politiques à recruter des femmes.



Communications

D-12207  
Janvier 2011